



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

Le directeur général

Bruxelles
MARE.D.3/MM

Chers Conseils Consultatifs,

Nous vous remercions pour votre lettre collective du 5 décembre 2023 sur la contribution des parties prenantes aux Conseils Consultatifs.

Nous apprécions la contribution de toutes les parties prenantes, y compris les Conseils Consultatifs, tout récemment lors de la réunion INTERAC du 6 février 2024. Avec autant de parties prenantes et de contributions, il est bien sûr difficile d'entendre toutes les contributions au cours d'une seule réunion. Je peux vous assurer que l'équipe MARE et moi-même suivons tous les autres échanges, les rapports de réunions et, bien sûr, vos précieuses recommandations. Tout cela alimente notre travail quotidien de mise en œuvre de la Politique Commune de la Pêche et d'élaboration des politiques.

Nous avons pris bonne note de votre demande de trouver une autre façon d'organiser nos réunions et j'ai demandé aux collègues d'organiser une discussion avec les Secrétariats des CC pour réfléchir ensemble aux différentes options et approches. L'équipe du MARE AC vous contactera très prochainement afin de trouver une date appropriée pour une telle réunion après Pâques.

Cordialement,

Charlina VITCHEVA

c.c.: TANKINK Valérie, RANSHUYSEN-ESSAT Evelien, MORTENSEN
Martin

 Signé électroniquement le 08/03/2024 15:58 (UTC+01) conformément à l'article 11 de la décision de la Commission (UE) 2021/2121.

